

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 060/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur Didier SEEGMULLER secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 061/09/2021

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2021
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210920-061_09_2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 062/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 3

Titre

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts permettent au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

AUTORISE

Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

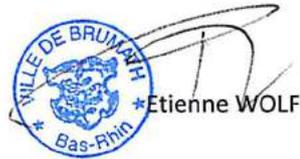
ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 23 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


*Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 063/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre	SAUVEGARDE ET VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Luc EBENER, habitant au 60a rue du Général Duport, a subi un sinistre sur sa maison. Des travaux spécifiques se sont avérés nécessaires et ont été demandés par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE). Ces travaux ont eu pour conséquence une amélioration de l'état d'origine de la maison, celle-ci répondant désormais de façon optimale aux critères du patrimoine alsacien.

Afin de sauver le bâti ancien caractéristique alsacien en favorisant les réhabilitations respectueuses du bâti traditionnel, et de limiter l'étalement urbain vers des lotissements périphériques, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a proposé aux communes un dispositif de soutien aux projets de réhabilitation d'immeubles présentant un caractère patrimonial construits avant 1948, en partenariat avec le CAUE et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Ce dispositif, dans lequel s'est inscrite la Ville de Brumath par une délibération du 18 novembre 2019, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Afin de bénéficier de cette aide, M. EBENER a, comme l'exige la convention, sollicité le CAUE, et fait réaliser les travaux par une entreprise.

En adhérant à ce dispositif, la Ville de Brumath s'est engagée à abonder les aides du Département. Le taux de participation de la Ville est fixé à 44,67 % du plafond maximal de la subvention du Département (soit 10 000 €), correspondant à un plafond minimal de subvention pour la commune de 4 466,67 € par logement.

La CEA ayant d'ores et déjà procédé à l'allocation d'une subvention de 10 000 € à M. EBENER, il appartient désormais à la Ville de Brumath de verser au propriétaire du bien une subvention à la hauteur de ce qui est prévu par la convention.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Il est nécessaire de procéder à des ajustements au budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2021, à savoir :

- Alimentation de la ligne budgétaire utilisable dans le cadre de l'application de la convention. Les dépenses liées à cette opération sont comptabilisées dans un chapitre spécifique « 204 – Subventions d'équipement versées ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant l'intérêt pour la Ville de Brumath d'inciter les citoyens à sauvegarder et valoriser leur patrimoine bâti,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 portant adoption de la convention de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial,
Sur proposition du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de mettre en application le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial au bénéfice de M. Jean-Luc EBENER.

DÉCIDE

d'octroyer à M. Jean-Luc EBENER la somme de 4 466, 67 €.

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2021, nature 20422 « Bâtiments et installations », comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
020			Dépenses imprévues	-5 000 €	
204	20422		Bâtiments et installations	5 000 €	

APPROUVE

la présente décision modificative du budget principal 2021 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 064/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 5

Titre	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le linéaire de voirie représente un total de 43 646 ml appartenant à la commune dont le détail est le suivant :

Nom des rues	Longueur en mètres
CENTRE VILLE	
Cerf (rue du)	92
Château (rue du)	412
Collège (rue du)	261
de Gaulle (rue du Général)	147
Diemer (rue Charles)	181

Duport (rue du Général)	493
Ecole (rue de l')	157
Eglise (Grande Rue de l')	66
Eglise (Petite Rue de l')	160
Fischer (Place Victor)	148
Gare (rue de la)	140
Juifs (rue des)	111
Kablé (rue Jacques)	263
Marché (rue du)	60
Poincaré (rue Raymond)	90
Rampont (rue du Général)	185
Roses (rue des)	258
Stoskopf (rue Gustave)	112
Strasbourg (Avenue de)	72
Velten (Place Geoffroy)	64
Total centre-ville	3 472
PERIPHERIE	
Abattoir (rue de l')	169
Abreuvoir (rue de l')	59
Acacias (allée des)	222
Alouettes (rue des)	108
Angle (rue de l')	93
Antonins (rue des)	130
Aubépines (rue des)	154
Aurèle (Rue Marc)	218
Axe principal ZAC Scierie	500
Balzac (rue)	695
Basse (rue)	390
Bergers (rue des)	121
Bernolsheim (rue de)	174
Bilwisheim (route de)	310
Bleuets (rue des)	129
Bostetter (Rue du Dr)	283
Carrières (rue des)	370
Cerisiers (rue des)	153
Cézanne (Rue Paul)	289
Chanvriers (Impasse des)	82
Chênes (rue des)	371
Chèvres (Impasse des)	34
Cicéron (rue)	376
Cigognes (rue des)	265
Clovis (rue)	316
Constantin (rue)	189
Cornélius (rue du Maire)	110
Coulmann (rue Jean)	113
Cygne (rue du)	136
de Gaulle (rue du Général)	2441
de Lattre de Tassigny (rue du Maréchal)	527

de Saxe (rue Christine)	450
Degas (rue Edgard) /Morisot (rue Berthe)	233
Dingolfing (rue de)	365
Dingolfing (prolongement de la rue)	230
Europe (Avenue de l')	707
Forêt (rue de la)	332
Forêt Noire (rue de la)	140
Fossé (rue du)	139
Frères Lumière (rue des)	335
Galien (rue)	375
Garance (rue de la)	369
Geudertheim (rue de)	703
Gravières (rue des)	328
Hardt (rue de la)	258
Herbe (rue de l')	138
Hochfelden (rue de)	167
Hochstett (rue de)	113
Hoerdterweg (chemin de l')	500
Horace (rue)	138
Industrie (rue de l')	433
Infirmiers (rue des)	106
Jardiniers (rue des)	159
Jardins de la Grafenbourg (rue les)	387
Kastler (Rue du Prof.)	394
Koenig (rue du Général)	47
Krautwiller (rue)	767
Krebs (Rue Edouard)	273
La Wantzenau (rue de)	125
Leclerc (rue de la Division)	976
Liberté (Place de la)	63
Lichtenberg (Rue Hanau)	291
Liebrich (rue du Dr)	181
Lilas (rue des)	152
Macé (Rue Jean)	153
Malraux (Rue André)	435
Manet (Rue Edouard)	518
Mérimée (rue Prosper)	440
Mésanges (rue des)	209
Millerand (Rue Alexandre)	332
Monnet (Rue Jean)	158
Moulin (rue du)	300
Moulin Goepp (rue du)	1210
Muguet (rue du)	160
Neuve (rue)	105
Noyers (rue des)	142
Oberlin (rue)	206
Ovide (rue)	384
Paix (rue de la)	471

Pêcheurs (rue des)	72
Pfaffenhoffen (rue de)	1784
Pissaro (Rue Camille)	303
Plan d'Eau (rue du)	1150
Platanes (rue des)	216
Pommiers (rue des)	151
Prés (rue des)	157
Rampont (Rue du Général)	341
Remiremont (rue de)	363
Remparts (rue des)	469
Renoir (Rue Auguste)	765
Richert (Rue Geoffroy)	174
Rivière (rue de la)	413
Romains (rue des)	886
Rouillois (Rue du Colonel)	59
Sandgarten (rue)	152
Saverne (rue de)	181
Schoepflin (rue Jean-Daniel)	153
Schuman (Rue Robert)	158
Schweitzer (rue du Dr Albert)	272
Sénèque (rue)	66
Simon (rue)	148
Socrate (rue)	407
Strasbourg (Avenue de)	2637
Voie parallèle vers Intermarché	137
Voie parallèle vers Scoubidog	240
Voie parallèle vers Striebig	222
Accès aux parkings EPSAN	80
Tacite (rue)	138
Thermes (rue des)	238
Tilleul (Rond-point du)	186
Tite-Live (rue)	158
Tuiles (rue des)	456
Valérien (rue)	173
Vendenheim (rue de)	400
Vergers (rue des)	390
Virgile (rue)	323
Weinum (rue Marcel)	222
Wimpheling (rue)	79
Zorn (rue de la)	131
Total périphérie	40 174
TOTAL GENERAL	43 646

Il est nécessaire de réactualiser les chiffres de la longueur de la voirie communale.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2334-1 à L.2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

PRECISE

que la nouvelle longueur de la voirie communale de la Ville de Brumath est de 43 646 mètres linéaires.

AUTORISE

Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


VILLE DE BRUMATH
Etienne WOLF
Bas-Rhin

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 065/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 6

Titre	AUTORISATION D'URBANISME POUR L'IMPLANTATION DE DEUX BOX AU PLAN D'EAU
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

La commune a eu l'opportunité de récupérer à titre gratuit deux box de garage en béton auprès d'HABITAT DE L'ILL.

Des besoins de stockage ont été recensés au plan d'eau, pour le matériel lié à la baignade et pour l'association ABYSSE MODELISME.

Il est proposé d'installer les deux box à côté de ceux existants à l'entrée du site.

L'implantation de ces équipements nécessite une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour l'implantation de deux box de rangement au plan d'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 066/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 7

Titre

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021 – FIXATION DES PRIX

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Eric JEUCH

La Ville de Brumath participe depuis de nombreuses années au concours des villes et villages fleuris. La Ville est primée à hauteur de 3 fleurs, signe d'une grande qualité du fleurissement de nos espaces publics.

Le fleurissement d'une ville concerne également ses habitants. En effet, le label des villes et villages fleuris prend aussi en compte le degré de participation des citoyens à l'embellissement de la cité. Alsace Destination Tourisme organisera en septembre 2021 son concours de fleurissement sur le Département du Bas-Rhin, primant les collectivités territoriales, mais également les particuliers.

Aussi, afin d'encourager les habitants de Brumath à fleurir leurs espaces privés, la Ville organise un concours des maisons fleuries avec une dotation selon la catégorie définie en fonction des possibilités de fleurissement. Le montant total de cette enveloppe s'élève à 1250 €.

Les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries ces dernières années étaient traditionnellement fixés de la manière suivante :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4 à 6	50 €

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

Au regard des inscriptions au titre de l'année 2021, aucun candidat n'est recensé dans la catégorie « immeubles collectifs ». Aussi, il est proposé de supprimer cette catégorie et d'affecter l'enveloppe de cette dernière dans les catégories « maisons avec jardin » et « maisons avec possibilités limitées de fleurissement ». Cela permettra de valoriser tous les particuliers s'étant inscrits au concours Maisons Fleuries 2021.

Ainsi, il est proposé pour l'année 2021, les catégories et prix suivants :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4	100 €
5	50 €
6	50 €
7 note 13,7	30 €

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	20 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une enveloppe de 1250 € au concours Maisons Fleuries 2021 et de fixer les catégories de lauréats et le montant des prix comme suit :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4	100 €
5	50 €
6	50 €
7 note 13,7	30 €

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6 note 11,4	20 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

PRECISE

que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 67 comptes 8233 – 6714 – fleurissement du budget primitif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 23 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210920-066_09_2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Le Maire,

Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 067/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 8

Titre

**PROJET DE LUTTE CONTRE LES COULEES DE BOUE RUE DE PFAFFENHOFFEN –
AUTORISATION DE TRAVAUX ET SERVITUDES**

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Eric JEUCH

La Communauté d'Agglomération de Haguenau dispose de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Sur une partie de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'appuie sur le SDEA pour l'exercice de cette compétence et notamment pour la réalisation de plusieurs ouvrages de lutte contre les coulées d'eaux boueuses sur le territoire de la Ville de Brumath.

Afin de protéger le Nord de l'agglomération, il est prévu la création d'une noue à redents rue de Pfaffenhoffen, sur le même principe que celle réalisée précédemment rue du Général de Gaulle.

Cette opération nécessite d'autoriser le SDEA à entreprendre les travaux sur des terrains communaux. De plus, des servitudes pour l'implantation de la noue et des canalisations servant à son fonctionnement doivent être établies.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

le SDEA à réaliser une noue à redents et à poser les canalisations servant à son fonctionnement sur les parcelles communales n° 1 et 1081 – section 94, en vue de lutter contre les coulées de boue sur le Nord de l'agglomération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les servitudes liées à la noue et ses canalisations associées, conformément au document annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRUMATH' in the 'Bas-Rhin' department. The stamp features a central emblem and the text 'VILLE DE BRUMATH' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'Etienne WOLF' is printed in blue text to the right of the stamp.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 068/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 9

Titre	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit du nouveau cadre permettant de contractualiser le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse qui arrive à échéance au 31 décembre 2021.

La CTG est expérimentée depuis 2009, elle ne constitue pas un dispositif financier mais sa signature est un préalable à la mise en place des « bonus territoires » qui remplaceront la prestation de service enfance jeunesse. A noter que ces bonus pourront désormais être versés directement aux gestionnaires sans transiter par les collectivités territoriales ce qui simplifiera les flux financiers et facilitera la lisibilité des financements versés respectivement par la CAF et les collectivités.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités, une validation conjointe des priorités et des moyens en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Le projet de convention qui vous est soumis a été élaboré en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin. La Communauté d'Agglomération assurera la coordination et le pilotage global et sera l'interlocuteur de la CAF. Néanmoins, toutes les communes qui bénéficient aujourd'hui de la Prestation de Service Enfance Jeunesse seront également signataires de la CTG et participeront à ce titre aux instances de pilotage.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 septembre 2021 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG),
Après en avoir délibéré,

ADOpte

la Convention Territoriale Globale et ses annexes, telle que jointe à la présente délibération.

Autorise

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et à mettre en œuvre les procédures nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 069/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 10

Titre	APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION PATRIMONIALE DU MULTI-ACCUEIL LA COURTE ECHELLE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

La SAEM Alsace Habitat est propriétaire du bâtiment abritant le multi-accueil « La Courte Echelle » sis 4 rue de la Scierie en rez-de-chaussée, qu'elle a construit, et qui est destiné à assurer l'accueil du jeune enfant de Brumath.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Petite Enfance, la Ville de Brumath a délégué à la SPL AJEF la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans dans le cadre d'une concession de service public par voie d'affermage pour une durée de 5 ans à compter du 23 août 2021. Les missions confiées au concessionnaire portent notamment sur la gestion du multi-accueil « La Courte Echelle ».

Par ailleurs, le concessionnaire assure également la gestion du Relais Petite Enfance au sein même du bâtiment « La Courte Echelle » dans le cadre d'une concession de service public avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est nécessaire de signer une convention de gestion patrimoniale relative à ces locaux mis à disposition afin de définir les relations entre la SAEM Alsace Habitat, la Ville de Brumath et la SPL AJEF.

La convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, matérielles et financières de la mise à disposition par la SAEM Alsace-Habitat des locaux pour toute la durée de la CSP.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 et L.1321-1 et suivants,
Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2021 approuvant le contrat de concession de service public pour la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de gestion patrimoniale du multi-accueil « La Courte Echelle », telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 070/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 11

Titre	AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la Ville de Brumath d'exercer pleinement et efficacement leurs compétences, il a été convenu depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de mettre à disposition les agents de certains services par voie de convention.

Pour ce faire, des taux de mise à disposition par services ont été définis et sont applicables pour l'ensemble des agents des services concernés, quel que soit leur statut.

Ces taux de mise à disposition peuvent être modifiés par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou si une disposition législative ou réglementaire le nécessitait.

Considérant l'évolution des taux de mutualisation découlant de l'évolution des missions de certains agents, il y a lieu de réviser ces taux de mutualisation pour l'année 2021, tel que figurant au projet d'avenant annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toute décision afférente à son application.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 071/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 12

Titre	RAPPORT RELATIF A L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES AU 31 DECEMBRE 2020
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte, dans ses articles 31 à 36, des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ces dispositions visent à renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et de maintien au travail des personnes handicapées en rappelant fortement le principe de non-discrimination et en tentant de donner aux collectivités publiques les moyens de l'accueil des personnes handicapées.

La réglementation impose à l'ensemble des employeurs publics une obligation d'emploi au profit des handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs. Ainsi, à partir de vingt agents, chaque collectivité doit employer des travailleurs handicapés ou assimilés dans la proportion de 6% au moins de l'effectif total du personnel, ramené au chiffre inférieur. Ils peuvent être employés à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

Pour la Ville de Brumath, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 4. La Ville a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 9.09 % et remplit donc largement ses obligations en la matière.

Ces éléments ressortent du tableau ci-après :

EFFECTIF TOTAL (au 31/12/2020)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	NOMBRE LEGAL DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (1)	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
77	7	0 €	0.00	4	9.09 %	- €

(1) 6% de l'effectif global arrondi au chiffre inférieur

Le présent rapport a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 30 juin 2021 qui a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu le Code du travail,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 30 juin 2021,
Considérant l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour la Ville de Brumath,
Considérant que l'application de cette obligation d'emploi, fait chaque année l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 072/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 13

Titre	PERSONNEL – INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE LA SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Depuis la mise en place du prélèvement à la source, le versement de l'indemnité de la secrétaire de l'Association Foncière de Brumath devient plus complexe.

Afin de faciliter le paiement de cet agent, la Ville de Brumath propose d'inclure le forfait annuel des frais de secrétariat sur les paies de la commune par voie de convention.

La Ville de Brumath prend en charge le paiement annuel de la secrétaire de l'Association Foncière de Brumath et en demande ensuite le remboursement à l'Association Foncière pour le montant global brut de la rémunération. Celui-ci s'effectue sur production d'un titre de recettes établi par la Ville de Brumath.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

du dispositif de la mise en œuvre de la rémunération de la secrétaire de l'Association Foncière.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021 à 20h00

Convocation du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 073/09/2021

Présents :

Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Christophe WASSER donne procuration à Eric JEUCH

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 14

Titre

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 15 juin au 26 août 2021

En matière de commande publique

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/06/2021	RH	fournitures	informatique	MISE A JOUR FORTINET		INTERACT AXIANS	5 257,28
30/06/2021	DAE	fournitures	enfance	MATERIEL POUR LE MULTI ACCUEIL LA COURTE ECHELLE A BRUMATH		WESCO	9 004,80 €
01/07/2021	DAE	fournitures	enfance	MATERIEL POUR LE MULTI ACCUEIL LA COURTE ECHELLE A BRUMATH		HEUREUX BEBE	5 794,30 €
09/08/2021	DST	fournitures	espaces verts	ATELIER CREATION BOX DE RANGEMENT POUR ESPACES VERTS		FRANKEL	6 024,00 €
24/08/2021	DAE	fournitures	enfance	MATERIEL POUR LE MULTI ACCUEIL LA COURTE ECHELLE A BRUMATH		G CLUCKE	6 357,60 €
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
			NEANT				
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
23/06/2021	DAE	travaux	plan d'eau	REPARATION ET FOURNITURE ET POSE DE RONDINS PARKING DU PLAN D'EAU		JET CLÔTURES	5 615,00 €
24/06/2021	DST	travaux	espaces verts	PRESTATIONS ESPACES VERTS AVENUE DE STRASBOURG		THIERRY MULLER	6 712,80 €
12/07/2021	DAE	travaux	voirie	AMENAGEMENT DE L'IMPASSE RUE DE GEUDERTHEIM A BRUMATH		PONTIGGIA	31 613,28 €
19/07/2021	DAE	travaux	espaces verts	TRAVAUX ET HONORAIRES POUR EXPLOITATION DE LA FORET DE BRUMATH		ONF AGEN CE NORD ALSACE	28 354,25 €
06/08/2021	DAE	travaux	espaces verts	ABATTAGE ET EVACUATION DE BOIS SCOLYTES SECURISATION SITE ARBORETUM ET PARC STEPHANSFELD DEVIS 7		JUND GILLES EXPLOITANT FORESTIER	6 240,00 €
12/08/2021	DAE	travaux	protection incendie	REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE RUE DE L'INDUSTRIE RUE SOCRATE ET ALLEE DES ACACIAS A BRUMATH		ARTERE	4 624,80 €
23/08/2021	DAE	travaux	stade	MODIFICATION ASSAINISSEMENT STADE UNITAS		ARTERE	17 508,48 €
26/08/2021	DAE	travaux	stade	COMPLEMENT MISSIONS PROGRAMMATION CONSTRUCTION VESTIAIRES ET TRIBUNES STADE		WPI CONSEIL	7 200,00 €

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 15 juin au 26 août 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,




Etienne WOLF